

# COMMUNE DE LACHAPELLE-AUX-POTS

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

ID : 060-216003301-20251128-2025\_A102-AR



## Autorisation de débit de boissons - 2025\_A102

Le Maire de la LACHAPELLE-AUX-POTS

- ⇒ Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics,
- ⇒ Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ⇒ Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique.

**Considérant la demande de Mme MOREL Anita, présidente de l'amicale des fêtes domiciliée 17 avenue Tristan Klingsor 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS en date du 28 Novembre 2025**

### Arrête

Mme MOREL Anita est autorisée à :

1/ ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons du 3ème groupe :

le Vendredi 05 Décembre 2025 de 19 heures jusqu'à 23 heures  
le Samedi 06 Décembre 2025 de 10 heures jusqu'à 23 heures

Au gymnase de Lachapelle-aux-Pots, Place Bessard Duparc.  
A l'occasion du Téléthon.

- Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.
- La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande aux agents de l'autorité.

Fait à LACHAPELLE-AUX-POTS, le 28 Novembre 2025

Le Maire, Alain MAGNOUX

